



# Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale - 2017

**Profils** : Association, Collectivité territoriale et établissement public, Établissement d'enseignement

**Thématiques** : Europe et international, Solidarité internationale

**Date de fin de publication** : 16 juin 2017

## Échéances

Date limite de dépôt des dossiers : **15 juin 2017**

## Objectifs

- Informer et sensibiliser les citoyens de la Région Nouvelle-Aquitaine aux enjeux de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale afin de contribuer à l'ouverture sur le monde des citoyens et susciter leur engagement pour agir en faveur d'une société plus responsable ;
- Soutenir et accompagner la dynamique de la société civile régionale dans le domaine de l'ECSI ;
- Développer le nombre et la qualité des animations d'ECSI sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Renforcer la présence et la visibilité des acteurs de la Région Nouvelle-Aquitaine dans les grandes campagnes nationales d'ECSI.

*Exemples : AlimenTERRE, « Demain le monde ... », la Quinzaine du commerce équitable, la Semaine de la Solidarité Internationale, etc .*

## Bénéficiaires

- les associations loi 1901,
- les établissements publics,
- les établissements privés d'enseignement,
- les collectivités territoriales, ou leur groupement de collectivités territoriales.

Les bénéficiaires doivent impérativement avoir leur **siège sur le territoire de la région Nouvelle-Aquitaine** et avoir **2 ans d'ancienneté à la date de clôture de l'appel à projets (15 juin 2017)**.

Les représentations locales d'organisations nationales peuvent candidater à condition de démontrer qu'elles assurent le portage administratif et financier du projet et démontrent leur rôle actif dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet.

Les groupements d'organismes (ou collectifs) sont autorisés et encouragés. Dans ce cas, un chef de file doit être désigné et sera le seul bénéficiaire et responsable de la subvention de la Région Nouvelle-Aquitaine pour le groupement.

## Modalités

Pour être éligibles, les projets présentés doivent répondre à des critères généraux et budgétaires définis dans le règlement téléchargeable ci-dessous.

La subvention régionale, **comprise entre 1 000 et 10 000 €**, ne peut excéder **50% du budget total** du projet.

Pour les projets situés dans les territoires les plus vulnérables de Nouvelle-Aquitaine, le taux maximum de la subvention pourra être de 60%. (cf cartes jointes dans les documents de bas de page - territoires les plus vulnérables en bleu foncé).

Les dossiers complets (voir liste des pièces demandées dans le règlement) doivent être impérativement envoyés **avant le 15 juin 2017** :

- Par courrier (Cachet de la poste faisant foi) à :  
Monsieur le Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine  
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes  
Hôtel de Région  
14, rue François-de-Sourdis  
33077 Bordeaux Cedex  
La mention « **Appel à Projets ECSI 2017** » doit figurer sur l'enveloppe.

OU

- Par mail à l'adresse suivante : [projets.ecsi@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:projets.ecsi@nouvelle-aquitaine.fr)

La mention « **appel à projets ECSI 2017** » et le nom de l'organisme demandeur doivent apparaître dans l'objet du mail

## Contact

### Pôle Europe et International

Direction de la Coopération

Courriel : [projets.ecsi@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:projets.ecsi@nouvelle-aquitaine.fr)

Tél. : 05 55 45 00 74

